



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 2009

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 12 février 2009 n° 5/09 "Rue du Lignolat - Crédit complémentaire - Modification du carrefour rue du Lignolat-rue des Marchands"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de modification du carrefour rue du Lignolat - rue des Marchands et à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
2. accorde un crédit de Fr. 276'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
3. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 30 ans.

Amendement :

Le paragraphe 5.1 de la demande de crédit du préavis 5/09, soit le montant "Frais complémentaires sur préavis 13/07" s'élevant à Fr. 37'694.50 est supprimé.

Au nom du Conseil communal

La présidente,

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 1er mai 2009.